

XXV^e CONCOURS FRANCOPHONE DE NOUVELLE 2013 DE L'ENCRIER RENVERSÉ ET DE LA VILLE DE CASTRES

DEPUIS SA CREATION EN 1989 LE CONCOURS FRANCOPHONE DE NOUVELLE
DE LA VILLE DE CASTRES/L'ENCRIER RENVERSE
A REUNI **9 135** CANDIDATS DE **65** PAYS ET PERMIS LA PUBLICATION DE PLUS DE **700** AUTEURS
DANS LA REVUE L'ENCRIER RENVERSE.

ARTICLE PREMIER : La revue de nouvelle *L'Encrier renversé* et la Ville de Castres organisent leur vingt-cinquième concours francophone de nouvelle. Il sera ouvert du 1^{er} janvier au 15 mai 2013. Le Conseil régional Midi-Pyrénées (avec l'aide administrative du Pays d'Autun) et le Crédit agricole Nord-Midi-Pyrénées en sont les partenaires.

ARTICLE 2 : Le concours est ouvert à tous les auteurs francophones résidant en France ou à l'étranger. Aucun thème n'est imposé. La participation est libre. Elle est gratuite :

- pour les abonnés à la revue *L'Encrier renversé*, sur le blog : <http://encrierrenverse.canalblog.com/>

- pour les participants qui commandent le numéro « Spécial concours 2013 » (10 €)

- ainsi que pour les moins de 18 ans qui auront à fournir la copie d'un document d'identité.

Pour les autres candidats la participation au concours est fixée à 5 € (chèque établi à l'ordre de [L'Académie du trèfle / L'Encrier renversé](#)).

Les jurés ne peuvent, en aucun cas, participer au concours.

ARTICLE 3 : Chaque auteur ne peut envoyer qu'une seule nouvelle. Le manuscrit sera dactylographié en quatre exemplaires.

La nouvelle ne devra pas excéder **15 pages et 22 500 signes** (signes = lettres, chiffres, signes de ponctuation, espace inter mot, etc.).

Les pages seront simplement reliées par une agrafe, sans spirale, sans couverture et sans réglette.

Les nom et adresse de l'auteur seront inscrits sur une feuille indépendante de format A4. Dès réception, est effectué un codage garantissant l'anonymat du candidat. L'emploi d'un pseudonyme est autorisé.

Les manuscrits non retenus ne seront pas renvoyés aux auteurs mais détruits... et recyclés.

ARTICLE 4 : Les nouvelles ne devront jamais avoir été publiées, quel que soit le support (recueil, revue, journal, autoédition, internet...) à la date de parution du numéro spécial de *L'Encrier renversé* (1^{er} trimestre 2014).

ARTICLE 5 : Les manuscrits seront adressés du 1^{er} janvier au 15 mai 2013 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :
L'Encrier renversé (concours de nouvelle),
11 rue Nauzières 81100 Castres.

Aucun accusé de réception ne sera envoyé.

ARTICLE 6 : Le concours est doté :

- d'un premier prix d'un montant de **800 euros**,
- d'un deuxième prix d'un montant de **350 euros**,
- d'un troisième prix d'un montant de **250 euros**

offerts par la Ville de Castres.

Un prix de **150 euros** est offert par le Crédit agricole Nord-Midi-Pyrénées au nouvelliste choisi par les élèves des Lycées de la Borde-Basse à Castres et Maréchal Soult à Mazamet.

Les auteurs classés par le jury de la 4^e à la 10^e position recevront gratuitement le numéro de la revue « Spécial concours 2013 » dans lequel seront publiés les dix premiers textes.

La liste complète des participants sera publiée dans ce numéro et sur le blog.

Un service de presse de 40 numéros sera assuré.

ARTICLE 7 : Un premier jury composé des membres de *L'Encrier renversé* opérera une sélection des nouvelles, après lecture, par quatre jurés. Une deuxième sélection de 10 à 15 nouvelles sera ensuite proposée au grand jury. Celui-ci classera du 1^{er} au 10^e les textes retenus.

Ce jury sera composé de Lodewijk Allaert (lauréat 2009 de *L'ER*), Gérard Bastide (lauréat 1998 de *L'ER*), Chantal Celotti (lauréate 2003 de *L'ER*), Patricia Chauvin-Glonneau (lauréate 1999 de *L'ER*), Magali Duru (lauréate 2005 de *L'ER*), Mireille Félix (lauréate 2001 de *L'ER*), Laurent Fétis (lauréat 1990 de *L'ER*), Georges Flipo (lauréat 2004 de *L'ER*), Patrick Larriveau (lauréat 2006 de *L'ER*), Julie Matignon (lauréate 2008 de *L'ER*), Martine Poitevin (lauréate 2007 de *L'ER*), Elisabeth Potdevin-Marin (lauréate 2010 de *L'ER*), Françoise Provins-Sigoillot (lauréate 2000 de *L'ER*), Christiane Rolland-Hasler (nouvelliste et critique), Anne Vocanson (lauréate 2011 de *L'ER*), du lauréat du concours 2012, de plusieurs élus et de représentants de la ville de Castres (Service culture et bibliothèque municipale), d'un représentant de chacun des lycées de la Borde-Basse à Castres et Maréchal Soult à Mazamet, d'un représentant du Crédit Agricole Nord-Midi-Pyrénées et d'un libraire castrais.

ARTICLE 8 : Les prix seront remis à la bibliothèque municipale de Castres au cours du premier trimestre 2014.

Les lauréats, invités par la Ville de Castres, devront être obligatoirement présents pour recevoir leur prix.

Important : seuls les candidats dont les nouvelles sont transmises au grand jury seront avertis avant le 31 juillet 2013.

ARTICLE 9 : La participation au concours implique de fait l'acceptation totale et sans réserve du règlement.

Les organisateurs se réservent :

- le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent,
- de régler souverainement tout litige.

L'ENCRIER RENVERSE

Siège social : 25, chemin de l'Arnac, 81100 Castres • Courriel : encrier.reverse@wanadoo.fr

Blog : <http://encrierrenverse.canalblog.com/>